



Les aires protégées
au Québec :

Un héritage pour la vie

Réserve écologique du Mont-Gosford



PLAN DE CONSERVATION

Québec 

Avertissement

Le présent plan de conservation a été mis à jour, en mars 2022, aux seules fins d'ajuster les références à certaines dispositions législatives, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions (2021, chapitre 1) et du Règlement concernant certaines mesures transitoires et nécessaires à l'application de la Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions (décret numéro 198-2022 du 23 février 2022).

Équipe de réalisation en 2013

Rédaction : Guy Paré, Gildo Lavoie

Révision : Réal Carpentier, Andrée Giroux

Cartographie : Yves Lachance

Édition : Yves Lachance

Crédits photographiques

Réal Carpentier : photos 1 et 2

Christian Savard : photo 3

Référence à citer

Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction des aires protégées. Réserve écologique du Mont-Gosford, Plan de conservation. Mars 2022. 6 pages.

TABLE DES MATIÈRES

1. Toponyme officiel.....	1
2. Plan et description.....	1
2.1. Situation géographique, limites et dimensions	1
2.2. Portrait écologique	3
2.2.1. Éléments représentatifs	3
2.2.2. Éléments remarquables	4
2.3. Occupation et utilisation du territoire	5
3. Statut de protection.....	5
4. Régime des activités établi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel	6
5. Rôle du ministre	6
6. Bibliographie	6

1. Toponyme officiel

Toponyme officiel : Réserve écologique du Mont-Gosford. Cette appellation fait référence au mont Gosford où est localisée la réserve écologique.

2. Plan et description

2.1. Situation géographique, limites et dimensions

La réserve écologique du Mont-Gosford est située dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn, municipalité régionale de comté (MRC) du Granit (Figure 1). D'une superficie d'environ 306,78 ha, elle couvre principalement les versants nord et ouest du massif du mont Gosford, du sommet culminant à environ 1 183 m jusqu'à l'altitude approximative de 720 m (Figure 2).

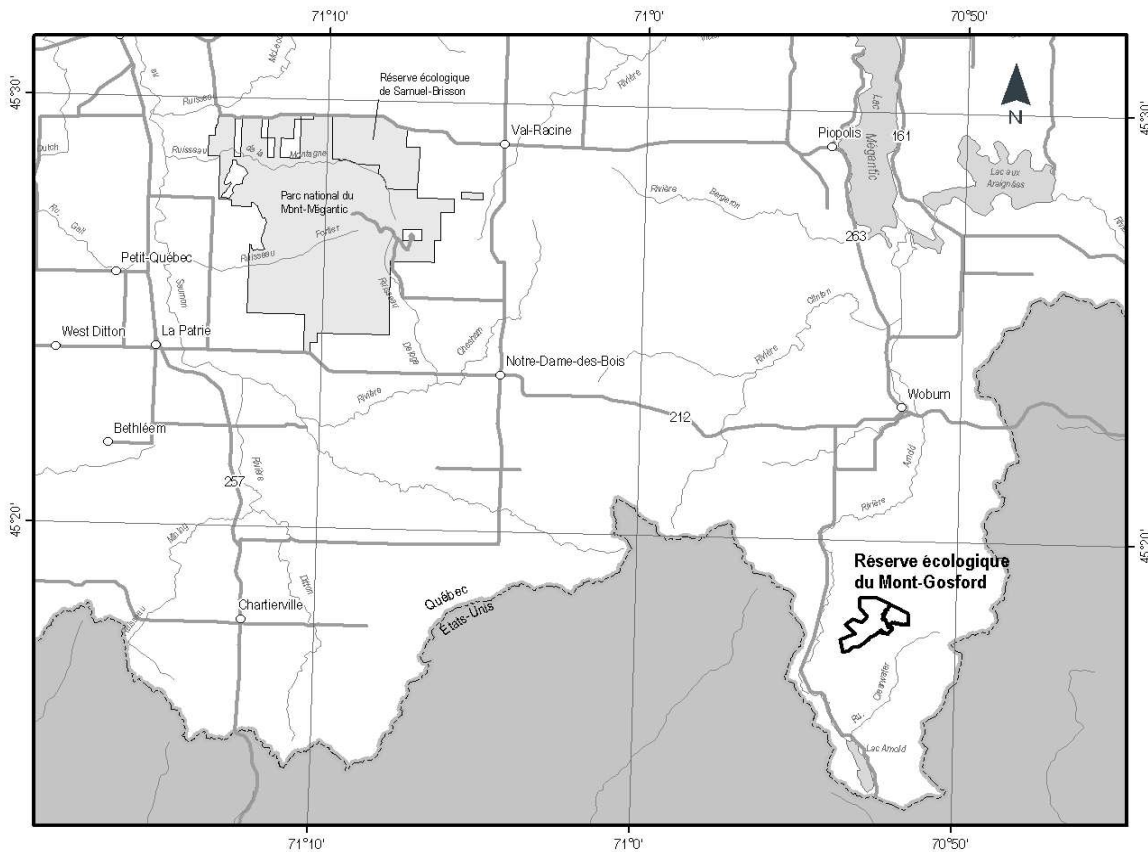


Figure 1. Localisation de la réserve écologique du Mont-Gosford

2.2. Portrait écologique

La réserve écologique du Mont-Gosford renferme plusieurs éléments représentatifs et exceptionnels du territoire où elle se situe.

2.2.1. Éléments représentatifs

Cadre écologique de référence : La réserve écologique du Mont-Gosford constitue un échantillon caractéristique de la partie supérieure des hauts sommets qui circonscrivent la région naturelle des Montagnes Blanches, l'une des cinq régions de la province naturelle des Appalaches septentrionales (Cadre écologique de référence du Québec, 2010). Celle-ci se prolonge dans la portion étasunienne voisine.

Relief et Géologie : Le mont Gosford est le plus haut sommet du sud du Québec et le 7^e au Québec. En raison du relief, les sols sont très minces et formés de till. La géologie du mont et du territoire environnant est unique en Estrie. Le territoire fait partie du massif des Chain Lakes, un bloc supracrustal qui a longtemps constitué un élément énigmatique de l'orogénèse des Appalaches. Le massif est surtout constitué de métasédiments et d'un peu de roches métavolcaniques. Au Paléozoïque, entre 685 et 483 millions d'années environ, des sédiments se sont déposés dans un bassin avant-arc sur la rive occidentale de l'océan Iapetus. Autour de 470 millions d'années, des intrusions de magmas reliés à la formation de l'arc ont provoqué la fusion partielle des sédiments et leur transformation en diatexite. D'un point de vue physiographique, le massif des Chain Lakes s'inscrit dans la continuité des montagnes Blanches du New Hampshire et du Maine.



Photo 1 : Pierrier au sommet du mont Gosford, formé par l'altération de la roche en place.

Végétation : La réserve écologique est comprise dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)). Cependant, en raison de sa position en haute altitude, soit au-dessus de 720 m, la végétation, essentiellement coniférienne, s'apparente plutôt à celle de domaines bioclimatiques plus nordiques. En fait, seuls les derniers étages de végétation du mont Gosford sont représentés dans la réserve écologique. Dans la partie la plus haute, soit à partir de 950 m, croît la sapinière de sapin baumier à oxalide des montagnes alors que les hauts versants et les fortes pentes (50 % de déclinaison et plus) sont occupés par la sapinière de sapin baumier à épinette rouge montagnarde. Quasiment absente des Laurentides et de la Gaspésie, cette dernière constitue un groupement caractéristique des sapinières d'altitude de la portion américaine des Appalaches. Plus bas, se trouvent la sapinière de sapin baumier à bouleau blanc et la bétulaie de bouleau blanc à sapin. Ces différents types forestiers sont représentatifs des hauts sommets de la région.



Photo 2 : Tapis d'oxalides des montagnes.

2.2.2. Éléments remarquables

Les types forestiers représentatifs associés à la réserve écologique du Mont-Gosford présentent aussi un caractère remarquable. En effet, la sapinière de sapin à oxalide des montagnes et celle à épinette rouge montagnarde sont rares au Québec tandis que la sapinière à bouleau blanc et la bétulaie de bouleau blanc à sapin sont rares à l'échelle régionale.

La réserve écologique constitue l'une des rares aires de nidification répertoriées dans le sud du Québec pour certains oiseaux caractéristiques de la forêt boréale tels que le tétras du Canada, le mésangeai du Canada, le bruant fauve et la paruline rayée. La grive de Bicknell, un oiseau désigné vulnérable au Québec et considéré menacé au Canada, niche également dans la réserve écologique.



Photo 3. La grive de Bicknell.

Il n'y a pas de site archéologique répertorié mais un potentiel existe puisqu'il y en a d'identifiés à proximité.

2.3. Occupation et utilisation du territoire

Le territoire est de tenure publique. Il est entouré par la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Louise-Gosford. Les limites de la ZEC, d'une convention d'aménagement forestier et d'un terrain de piégeage ont été modifiées pour permettre la création de la réserve écologique. Un sentier de randonnée pédestre, d'une largeur de deux mètres, traverse la réserve écologique mais en est exclu.

3. Statut de protection

Une étude de maîtrise réalisée au mont Gosford vers le milieu des années 1990 a mis en évidence la pertinence d'y constituer une réserve écologique en vue de la protection de peuplements résineux typiques des hauts sommets des Appalaches et rares au Québec et dans la région. Elle s'apparente à la réserve écologique Samuel-Brisson située à proximité et caractérisée par les mêmes groupements forestiers. Cependant, compte tenu de la rareté de ces derniers, de leur faible superficie et de leur fragilité, leur protection par la réserve écologique du Mont-Gosford s'avère complémentaire. Par ailleurs, la réserve écologique Samuel-Brisson est située dans une autre province naturelle (Plateau d'Estrie-Beauce) et sa nature géologique diffère complètement : c'est une intrusion qui fait partie des collines Montérégiennes. La réserve écologique du Mont-Gosford est actuellement la seule réserve écologique de la province naturelle des Montagnes Blanches.

La réserve écologique se situe sur la partie sommitale du mont et sa face nord. Le contour a été ajusté pour mieux couvrir la délimitation des peuplements forestiers rares cartographiés par le MFFP et reconnus par ce ministère comme écosystèmes forestiers exceptionnels.

4. Régime des activités établi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

Les activités pouvant être exercées à l'intérieur de la réserve écologique sont principalement régies par les articles 51 et 52 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01). Ces articles stipulent qu'il est interdit à quiconque de se trouver dans une réserve écologique et que la réalisation de toute activité y est interdite, sauf pour un fonctionnaire autorisé à faire des inspections ou des enquêtes en vertu de cette loi ou pour un agent de protection de la faune afin d'y exercer les activités nécessaires à ses fonctions. Il en est de même de la personne qui, avec l'autorisation du ministre, se trouve dans une réserve écologique dans le but d'y réaliser une activité éducative, de recherche scientifique ou liée à la saine gestion de la réserve.

5. Rôle du ministre

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est responsable de l'application de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel; il est ainsi responsable de la gestion de la réserve écologique. Il assure donc le contrôle et le suivi des mesures prévues par cette loi. De plus, le ministre détient l'autorité sur ces terres qui font partie du domaine de l'État.

6. Bibliographie

Gaudard, S. 2008. Esquisse géologique de la réserve écologique projetée du Mont Gosford et du Mont Marbre. Partie 1 : Mont Gosford. 17 p.

Li, T. et J.-P. Ducruc. 2000. [Les provinces naturelles du Québec : Niveau I du cadre écologique de référence du Québec](#). Les Publications du Québec, 81 p.

MRN. Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec. Fiche descriptive, Grive de Bicknell. [<http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=84>].

MRN. Zones de végétation et domaines bioclimatiques. [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp>]

Perreault, M. 2010. Description technique et plan, minute 5439.